

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : ROGE Angèle  
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Direction régionale de l'équipement culturel de Bourgogne  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :  
 Adresse : N° 39 Rue Vanneux  
 Commune Dolon  
 Code postal 21080  
 Nature des activités :  
 Qualification :

**B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS**

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <u>Delichon urbica</u> <u>Hirondelle de fenêtre</u>	<u>Aires de nidification sur et autour des trois portails de la façade occidentale de la cathédrale de Sens.</u>
B2 <u>Passer domesticus</u> <u>Moineau domestique</u>	<u>Aire de nidification sur le portail central de la façade occidentale de la cathédrale de Sens.</u>
B3 <u>Apus apus</u> <u>Martinet noir</u>	<u>Aire de nidification présumée mais non certaine à proximité du portail nord de la cathédrale de Sens.</u>
B4 <u>Phoenicurus ochruros</u> <u>Rougequeue noir</u>	<u>Aire de nidification non constatée du fait de la période de l'hivernaire.</u>
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : voir encart C sur papier libre en pièce jointe

Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \***

Destruction  Préciser : Destruction de 88 nids d'hirondelles de fenêtre et d'un nid de moineau domestique.  
Destruction possible de nids de martinets noirs et de rougequeues noirs

Altération  Préciser : .....

Dégradation  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : Isabelle Bellier, chargée d'études au sein de la LPO Bourgogne-Franche-Comté en charge notamment des questions relatives aux relations biodiversité et patrimoine de l'habitat territorial Yonne

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période : automne 2024  
ou la date : après le 1er octobre

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : Bourgogne-Franche-Comté

Départements : 89 - Yonne

Cantons : .....

Communes : Sens

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures  Préciser : .....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

pose de nids artificiels pour compenser la perte d'habitat  
- 15 nichoirs à hirondelles de fenêtre  
- 1 nichoir à moineau domestique  
- un nombre inconnu de nichoirs à martinets noirs  
- un nombre inconnu de nichoirs à rougequeue noir

Suite sur papier libre - voir Annexe à encarter en pièce jointe, sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Diagnostic antaunistique de la LPO - octobre 2023 / Recherche de chiroptères et évaluation du b-Tentel de site au sein d'un portait accidentel de la forêt nationale S-Ettempe de Sens - Jean Verhel - octobre 2023 / Nouveau diagnostic antaunistique de la LPO - Actuellement en cours

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : les suivis de l'efficacité des mesures seront effectués par la LPO à n+1, n+3, n+5

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Sens, le 28/06/2024  
par Isabelle Bellier Directrice régionale des affaires culturelles  
et par délégation  
Votre signature Simon Quétel Directeur régional adjoint

Simon QUÉTEL